
Régisseur général / Régisseuse générale

Plier tout Déplier tout

Le·la régisseur·se général·e prépare, organise et coordonne l'exploitation technique des spectacles, événements et manifestations de sa structure. Il·elle participe à leur réalisation et met en oeuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires.

Il·elle :

- organise l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure ;
- définit les besoins en personnels techniques et constitue les équipes, dans la limite des moyens qui lui sont alloués ;
- encadre les personnels placés sous sa responsabilité ;
- s'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes artistiques et techniques ;
- vérifie les conditions d'accueil, de confort et d'accessibilité du public ;
- suit les budgets alloués et les dépenses techniques afférents aux spectacles, événements et manifestations ;
- contrôle l'entretien et la maintenance du matériel scénique et des espaces des manifestations ;
- assure une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scénique ;
- s'assure de la mise en oeuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

Le·la régisseur·se de site réalise une partie des activités du·de la régisseur·se général·e sous l'autorité d'un·e responsable technique.

URL source:

http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-techniques/direction-technique-regie/regisseur-general?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=Les%252520derni%2525C3%2525A8res%252520actualit%2525C3

%2525A9s%252520%252521